

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Cinquième District.

COMMUNICATON DE LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Emma Blavell. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de Wm M. Abbott. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de Mme Elizabeth Chantre. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de Jacob Strauss. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de Patrick Farrell. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de Emmet Sheehan, veuve de John H. O'Grady. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de Théodore Ernie. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de Angèle Werther, veuve de Placide Biecher. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de E. W. Hunter. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de E. W. Hunter. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

Succession de E. W. Hunter. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. B. de la propriété d'Orléans, etc.

VENTES A L'ENCAU.

PAR E. CURTIS. LA PLUS GRANDE VENTE A L'ENCAU. DE \$250,000. JAMAIS FAITE EN CETTE VILLE. ARGENTERIE. Le Propriétaire se retire des affaires.

Le Propriétaire se retire des affaires. Ce lot comprend le stock en affaires de A. M. Hill et est reconnu comme étant le Plus Riche et le Plus Étendu hors la ville de New York. La vente commença MERCREDI, 16 MARS, à 10 A. M.

Nos 631-635 rue du Canal, près Royale. Et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu. La vente sera publiquement et sans réserve.

VENTES A L'ENCAU. PAR E. A. CARRERE. ANNONCE JUDICIAIRE. Joli Cottage simple, ancien No 493 rue Lafayette, près la rue Johnson, à l'embouchure de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 15 avril 1899, dans l'affaire d'Orléans, etc.

VENTES A L'ENCAU. PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

VENTES A L'ENCAU. PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

VENTES A L'ENCAU. PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. Les Désirables et Bien Situés Résidences Cottages.

VENTES A L'ENCAU. PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. Les Désirables et Bien Situés Résidences Cottages.

VENTES A L'ENCAU. PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. Les Désirables et Bien Situés Résidences Cottages.

VENTES A L'ENCAU. PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. Les Désirables et Bien Situés Résidences Cottages.

VENTES A L'ENCAU. PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. Les Désirables et Bien Situés Résidences Cottages.

VENTES A L'ENCAU. PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. Les Désirables et Bien Situés Résidences Cottages.

VENTES A L'ENCAU. PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. Les Désirables et Bien Situés Résidences Cottages.

VENTES A L'ENCAU. PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. Les Désirables et Bien Situés Résidences Cottages.

VENTES A L'ENCAU.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI, 10 MAI 1898. Enoigueure de l'avenue Jourdan.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI, 10 MAI 1898. Enoigueure de l'avenue Jourdan.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO. ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI 17 MARS. Propriété de Choix dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Wards du Troisième District.

VENTES A L'ENCAU.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

VENTES A L'ENCAU.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.

PAR JACOB A. REINACH. ANNONCE JUDICIAIRE. Ceux en Quête de Résidences, Une Occasion de Placements Supérieurs.